Credo ™

Acaricide

Acaricide pour le contrôle sélectif des acariens dans les baies, la vigne, les fruits, les légumes et les plantes ornementales.

Produit	Credo est une suspension concentrée et contient 23.1% (250 g/lt) Hexythiazox.
Cultures	Arboriculture, Culture des baies, Cultures maraîchères, Grandes cultures, Viticulture, Cultures ornementales.
Spectre d'efficacité	Acariens tétranyques, Acarien rouge
Emploi **Culture des baies**	**Espèces de Ribes (Plein air):** 0.04% (0.4lt/ha) contre *acariens tétranyques*. Application: avant la floraison et après la récolte. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. **Fraise:** 0.04% (0.4lt/ha) contre *acariens tétranyques*. Application: avant la floraison et après la récolte. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe. Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux

	de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG. **Framboise (Plein air):** 0.04% (0.4lt/ha) contre *acariens tétranyques*. Application: avant la floraison et après la récolte. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. **Mûre (Plein air):** 0.04% (0.4lt/ha) contre *acariens tétranyques*. Application: avant la floraison et après la récolte. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe.Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. **Myrtille:** 0.04% (0.4lt/ha) contre *acariens tétranyques*. Application: avant la floraison et après la récolte. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe.Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone

	tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Arboriculture	**Fruits à noyaux, Fruits à pépins:** 0.02% (0.32lt/ha) contre *acariens tétranyques*. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: Plein champ, avant et après la floraison jusqu'à 30 juin. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe.Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Viticulture	**Vigne:** 0.02 % (0.32 lt/ha), contre *acariens tétranyques*. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: jusqu'au 30 juin. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe.Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Cultures maraîchères	**aubergine (serre):** 0.04%, contre *acariens tétranyques*. Application: à partir du début de l'attaque. Délai d'attente: 3 Jours. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

	Cucurbitacées (serre): 0.032% (0.32lt/ha) contre *acariens tétranyques*. Délai d'attente: 3 Jours. Application: à partir du début de l'attaque. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe. **poire melon (serre):** 0.02%, contre *acariens tétranyques*. Application: au début de l'attaque. Délai d'attente: 3 Jours. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Poivron, Tomate (serre):** 0.04 %, contre *acariens tétranyques*. Application: à partir du début de l'attaque. Délai d'attente: 3 Jours. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe.
Grande culture	**Houblon:** 0.02%, contre *acariens tétranyques*. Délai d'attente: 3 Semaine(s). L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Cultures ornementales	**Arbres et arbustes (hors fôret), Cultures florales et plantes vertes, Rosier:** 0.02% contre *acarien rouge*. Application: plein champ: seulement jusqu'à 2 semaines environ après le débourrement, ou en juin. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe. Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.

	Arbres et arbustes (hors fôret), Cultures florales et plantes vertes, Rosier: 0.02% contre *acariens tétranyques*. Application: plein champ: dès le mois de mai. L'utilisation d'acaricides contenant de la clofentézine et de l'hexythiazox entraîne un accroissement des résistances, raison pour laquelle une même parcelle ne doit être traitée qu'une fois par saison avec des produits de ce groupe. Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.
Mode d'action	L'hexythiazox appartient à la famille chimique des thiazolidinones. C'est un acaricide spécifique avec des propriétés translaminaires (systémiques locales) et une bonne action à long terme. La matière active est absorbée par la plante via les feuilles et protège la culture pendant une longue période (4-6 semaines). Credo est efficace contre les œufs et les nymphes (jeunes larves) du tétranyque commun et de l'araignée rouge. Il a un effet initial lent. Credo n'a aucun effet sur les tétranyques adultes, mais leurs œufs sont stérilisés. Credo doit donc être appliqué tôt, immédiatement après 'apparition des dommages. Si de nombreuses araignées adultes existent déjà, un traitement avec Floramite ou Acramite 480SC est préférable, car ces produits agissent également contre les adultes.
Préparation de la bouillie	Verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** Credo est miscible avec nos fongicides. **Protection de l'utilisateur:** Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
Rotation des cultures	Pas de restriction.
Classement	Attention  Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

	SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Eviter le contact du produit avec les eaux. Le produit est homologué par l'OSAV. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Conitionnement	500 ml
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 11.03.25/RH/LG1126

Leu+Gygax AG

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
www.leugygax.ch